



AVEA La Poste
 Centre Relation Clients
 8 Rue Brillat Savarin
 75013 Paris
 01 45 65 02 02

Test d'aisance aquatique



PARTICIPANT	
DATE DE NAISSANCE	
SEJOUR	
DATES	
REF. FAMILLE	
REFERENT	

Madame, Monsieur,

Conformément à l'Arrêté du 25 avril 2012, pour participer aux activités aquatiques et nautiques proposées lors du séjour Avea La Poste de votre enfant, ce dernier doit être obligatoirement titulaire d'un test d'aisance aquatique et nautique.

Si votre enfant ne possède pas ce test, nous vous remercions de lui faire passer cette épreuve et de faire remplir le document ci-dessous par une personne détentrice :

- soit du Brevet National de Sécurité Aquatique (BNSSA)
- soit du diplôme d'Etat de maître-nageur sauveteur (DE de MNS)
- soit du brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation (BEESAN) ou tout autre BE des spécialités nautiques considérées
- soit par les autorités de l'Education Nationale dans le cadre scolaire.

La copie de ce document sera à remettre au Centre Relation Clients avec la fiche de liaison. Conservez l'original chez vous, sa validité est illimitée. Une copie peut également être mise dans la valise de votre enfant.

IMPORTANT ! Si votre enfant n'est pas en possession de ce test à son arrivée sur le centre, il ne pourra effectuer aucune activité nautique. Les brevets de natation et les anciens tests ne sont plus valables.



TEST D'AISSANCE AQUATIQUE ET NAUTIQUE

Attestation de réussite au test d'aisance aquatique préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques (canoë-kayak et disciplines associés, descente de canyon, ski nautique, nage en eau vive, surf, glisse aérotracté nautique, voile) en Accueils Collectifs de Mineurs (ACM).

(Arrêté de 25 avril 2012 fixant les modalités d'encadrement et les conditions d'organisation et de pratiques de certaines activités physiques en ACM)

Je soussigné(e) NOM : Prénom :

Titulaire du diplôme de : Date d'obtention :

BNSSA MNS BEESAN Autorités de l'Education Nationale

Atteste que l'enfant :

NOM : Prénom :

Né(e) le :

A réussi le test : En piscine Sur un plan d'eau
 Avec brassière de sécurité Sans brassière de sécurité

Test effectué en date du : à

Cachet et signature

Ce document doit attester de la capacité du mineur à :

- Effectuer un saut dans l'eau
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes
- Réaliser une sustentation verticale de 5 secondes,
- Nager sur le ventre sur une distance de 20 mètres,
- Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant (avec ou sans brassière de sécurité pour les activités suivantes : canoë, kayak et activités assimilés, raft, canyonisme, nage en eau vive, surf, navigation, vol libre (activités de glisse aérotractée nautique)).